

M. JACKMAN: Depuis combien de temps fonctionne ce comité?

L'hon. M. RALSTON: Au moins un an, peut-être plus. Chaque service doit voir à la préparation de ses propres aliments. Quelle est l'autre question?

M. JACKMAN: Le régime alimentaire est-il uniforme pour tous les membres de l'armée et du corps d'aviation au Canada?

L'hon. M. RALSTON: Le régime alimentaire est uniforme, mais certaines choses sont laissées au choix des unités et il peut arriver que leurs choix diffèrent.

M. JACKMAN: Les officiers du service des vivres, dont le ministre a parlé, sont-ils des médecins diplômés, ou viennent-ils du service du quartier-maître? Et puis, l'armée retient-elle les services de femmes pour la préparation des aliments ou comme diététiciennes dans les différents dépôts de l'armée?

L'hon. M. RALSTON: Les officiers du service des vivres ne sont pas des médecins et ne viennent pas du service du quartier-maître. En général, ce sont des membres de l'unité qui suivent les cours d'instruction déterminés par le colonel Webb et sa division des vivres. Pour ce qui est de la préparation des aliments par des femmes, la chose existe dans certains camps et non dans d'autres. J'ai déjà dit, en guise d'explication, que les membres du corps féminin de l'armée canadienne ne sont pas assez nombreux pour répondre à tous les besoins à cette fin. En général, ce sont des femmes qui préparent la nourriture dans les hôpitaux et il y a aussi des diététiciennes expérimentées.

M. JACKMAN: Voici mon autre question: les rations alimentaires de nos troupes postées au Canada sont-elles supérieures à celles qui suffisent à entretenir l'énergie guerrière de ceux de nos effectifs qui sont en Grande-Bretagne?

L'hon. M. RALSTON: La ration de nos troupes d'outre-mer est conforme aux normes britanniques; on la trouve amplement suffisante pour entretenir l'énergie de nos troupes de là-bas.

M. JACKMAN: La ration est-elle, au Canada, supérieure, ou inférieure à l'autre en quantité?

L'hon. M. RALSTON: Comme mon honorable ami le sait, je crois qu'en certains cas, la ration est plus élevée au Canada.

M. McCANN: Il serait déplorable que l'impression se répande dans le public que 15 p. 100 des sujets examinés sont refusés à cause de troubles mentaux ou nerveux. J'estime que la portée et la signification d'une telle déclaration sont de nature à inquiéter vivement nos concitoyens. Je suis d'avis que le minis-

[L'hon. M. Ralston.]

tre devrait se servir de l'expression "instabilité émotionnelle", ainsi que le veut le système Pulhems. Elle produit une impression tout à fait différente de celle que crée un diagnostic de démence ou de névrose.

L'hon. M. RALSTON: Je dois dire que je n'ai jamais aimé cette expression, car "instabilité émotionnelle" peut vouloir dire n'importe quoi. Toutefois, j'accepte la rectification et j'emploierai volontiers cette expression.

M. McCANN: L'autre est trop brutale.

L'hon. M. RALSTON: Avec la permission de la Chambre, je substituerai dans le compte rendu la nouvelle expression à l'autre.

M. GRAYDON: On dirait un terme juridique.

M. McCANN: C'est l'une des catégories prévues par le nouveau système.

L'hon. M. RALSTON: Comme ne l'ignore pas mon honorable ami, la démence s'étend non seulement aux états psychopathiques mais aussi à l'imbécillité.

M. McCANN: On m'a souvent interrogé au sujet du nombre de militaires qui nous reviennent d'Angleterre et on me demande pourquoi il y en a tant qui soit dans un état démentiel. Les journaux ont en effet annoncé en certaines occasions que tant ou tant d'hommes ont été renvoyés au pays pour cette raison. Or ces militaires souffrent peut-être d'un déséquilibre émotionnel, ce qui diffère radicalement de ce qu'on entend généralement par la démence.

L'hon. M. RALSTON: Employons alors l'expression "instabilité émotionnelle".

M. ROSS (Souris): On nous a mentionné la proportion des hommes refusés à l'enrôlement. On nous apprend ensuite que l'armée a réformé environ 100,000 hommes, dont quelque 7,000 ont été repris dans les cadres. Le ministre pourrait-il dire quelle proportion des 100,000 réformés l'ont été en raison soit d'infirmités physiques soit d'instabilité émotionnelle. J'ai toujours prétendu qu'il y a là une forte proportion de déchet. Le ministre serait peut-être en mesure de nous dire la cause de ce nombre formidable de réformés parmi ceux qui ont reçu quelque temps l'instruction militaire?

L'hon. M. RALSTON: Le directeur général des services de Santé me signale que, pour être bien précis dans la désignation des invalidités d'origine nerveuse ou mentale, il ne faudrait pas utiliser la classification que j'ai employée, mais une autre qui dénoterait, le cas échéant, l'existence d'un déséquilibre émotionnel ou de débilité mentale. Il y a deux éléments à considérer. Il existe deux types; non seulement les simples névrosés dont l'état se range